



CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DE SEANCE

**Séance du 19 septembre 2022 à 20 heures 30 minutes
Mairie d'Aignan**

L'an deux mille vingt-deux, le Lundi 19 Septembre à 20H30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à la Mairie d'Aignan, sous la présidence de Monsieur PÉRÈS Gérard, Maire d'AIGNAN.

Présents :

M. BARATAULT Philippe, Mme CALLAC Marie-Pierre, M. CHANUT Michel, Mme DALY Géraldine, M. DARBAS Jean-Yves, M. GARCIA Grégory, M. GARROS Marc, M. LAGARDE Michel, M. LETELLIER Patrick, M. PERES Gérard, Mme SARNIGUET Chantal, Mme TOUJA Noémie

Procuration(s) :

M. AURENSAN Michel donne pouvoir à M. BARATAULT Philippe, M. BARNADAS Mathieu donne pouvoir à M. LAGARDE Michel, Mme PESQUIDOUX Valérie donne pouvoir à Mme SARNIGUET Chantal

Absent(s) :

Excusé(s) :

M. AURENSAN Michel, M. BARNADAS Mathieu, Mme PESQUIDOUX Valérie

Secrétaire de séance : Mme SARNIGUET Chantal

Président de séance : M. PERES Gérard

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte, demande la nomination d'un secrétaire de séance, rappelle l'ordre du jour et demande l'approbation du procès-verbal de la séance du 1er Août 2022 qui est approuvé à l'exception de Mme CALLAC Marie-Pierre et M. Michel LAGARDE qui s'abstiennent.

ORDRE DU JOUR :

**Nouvelle nomenclature comptable M57
Amortissements – Décisions modificatives
Taux taxe d'aménagement
TOTEM – Parcelle A 506
Examen divers devis
Stationnement Rue Saint Saturnin**

1 - Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er Janvier 2023

Mr le Maire indique que la commission finances s'est réunie en présence de Bernard PAMBRUN au sujet du passage à la M57.

Il indique que c'est la nouvelle nomenclature comptable la plus récente.

Mr Michel LAGARDE indique qu'elle n'induit pas de grands changements si ce n'est une simplification pour le secrétariat et une simplification du plan comptable qui se retrouve allégé avec le regroupement de certains articles.

Mme Géraldine DALY demande si ce passage est obligatoire, réponse est faite que non pas pour l'instant mais à terme cela deviendra obligatoire.

Après débat,

VOTE : Adopté à la majorité, M Mathieu BARNADAS vote contre.

2 - Passage à la nomenclature M57: mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement

Mr le Maire expose à l'Assemblée qu'en raison du basculement en nomenclature M57 au 1er janvier 2023, il est nécessaire de procéder à un certain nombre de décisions préalables à cette mise en application. C'est dans ce cadre que la commune d'Aignan est appelée à définir la politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

La fongibilité des crédits remplace les Décisions Modificatives par les Virements de Crédits. Mr le maire pourra donc, par arrêté, effectuer des virements de crédits dans la limite de 7,5% du budget (Hors charges de personnel) et aura l'obligation d'en informer le Conseil Municipal dès la réunion de l'Assemblée suivante.

M Michel LAGARDE expose sa position contre en expliquant qu'il voit cela comme une liberté suppléméntaire pour le Maire.

M Philippe BARATAULT demande un vote à bulletin secret.

Il est procédé au vote et dépouillé comme suit:

Oui : 5

Non : 10

VOTE : Rejeté

3 - Passage à la nomenclature M57: approbation du règlement budgétaire et financier de la commune

Mr le Maire expose à l'Assemblée que le présent règlement fixe les règles de gestion applicables à la commune pour la préparation et l'exécution du budget, la gestion pluriannuelle et financière des crédits et l'information des élus.

Il permet de déroger au Prorata Temporis et de conserver la méthode d'amortissement linéaire.

Mme Géraldine DALY demande l'explication du Prorata Temporis. Il est expliqué que le Prorata Temporis est un calcul en fonction du temps effectivement écoulé alors que la méthode linéaire, elle, consiste à amortir le matériel d'une manière constante sur toute sa durée d'utilisation.

Après débat,

VOTE : Adopté à la majorité, M Mathieu BARNADAS vote contre.

4 - Décision modificative - Budget principal 81400

Mr le Maire indique qu'à la demande du SGC de Mirande, il convient d'effectuer une DM d'ouverture de crédits afin de réaliser des amortissements non prévus au budget de la commune (81400).

INVESTISSEMENT

Recettes

Article (Chap.) - Opération Montant

021 (021) : Virement de la section de fonct -4 029,69

28031 (040) : Frais d'études 4 029,69

0,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses

Article (Chap.) - Opération Montant

023 (023) : Virement à la section d'investis -4 029,69

6811 (042) : Dot.aux amort.des immo.incorp 4 029,69

0,00

Total Dépenses 0,00 Total Recettes 0,00

Après débat,

VOTE : Adopté à la majorité, M Mathieu BARNADAS vote contre.

5 - Décision modificative - Budget assainissement 81401

Mr le Maire indique qu'à la demande du SGC de Mirande, il convient d'effectuer une DM d'ouverture de crédits afin de réaliser des amortissements non prévus au budget assainissement (81401).

INVESTISSEMENT

Recettes

Article (Chap.) - Opération Montant

021 (021) : Virement de la section de fonct -4 713,84

2803 (040) : Frais d'études, rech. & dév. & f 3 482,84

28156 (040) : Matériel spécifique d'exploit 1 231,00

0,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses

Article (Chap.) - Opération Montant

023 (023) : Virement à la section d'investis -4 713,84

6811 (042) : Dot.aux amort.des immo.incorp 4 713,84

0,00

Total Dépenses 0,00 Total Recettes 0,00

Après débat,

VOTE : Adopté à la majorité, M Mathieu BARNADAS vote contre.

6 - Taux de la taxe d'aménagement

Mr le Maire expose que la Taxe d'aménagement sur l'ensemble du territoire communal a été instituée par délibération n°2011-11-24/2ter.

Son taux est depuis 2011, de 2,5%.

Mr le Maire propose au Conseil de ne pas changer ce taux et de le maintenir à 2,5%. Il propose également de maintenir les exonérations en application de l'article L.331-9 du code de l'urbanisme: les locaux d'habitation et d'hébergement mentionnés au 1° de l'article L.331-12 qui ne bénéficient pas de l'exonération prévue au 2° de l'article L.331-7; (logements aidés par l'Etat dont le financement ne relève pas des PLAI - prêts locatifs aidés d'intégration qui sont exonérés de plein droit - ou du PTZ+).

Après débat,

VOTE : Adopté à la majorité, Mme Géraldine DALY s'abstient.

7 - Mise à disposition de parcelle à l'entreprise TOTEM

Mr le Maire indique que l'entreprise TOTEM est une filiale du groupe Orange, exclusivement dédiée à la gestion des infrastructures des sites mobiles.

La mission principale de l'entreprise TOTEM est d'accueillir les opérateurs télécom pour faciliter le déploiement des réseaux, au service d'une couverture mobile de qualité, destinée aux collectivités, aux entreprises, et plus généralement à l'ensemble de la population.

Le Conseil Départemental souhaite vendre à TOTEM le pylône de téléphonie mobile situé sur la parcelle de la commune d'Aignan cadastrée A 506, lieu-dit « Le Bois d'Aignan ».

A ce titre, l'entreprise souhaite acquérir ou louer une partie de cette parcelle (100m2).

Il convient de décider si la Commune d'Aignan souhaite vendre ou louer une partie de la parcelle cadastrée A 506.

Mr Le Maire propose de la louer.

Mme Géraldine DALY demande pourquoi jusqu'à maintenant la commune ne percevait pas de loyer.

Réponse est faite que c'était un accord avec le Conseil Départemental pour permettre le développement des antennes de téléphonie mobile.

M Philippe BARATAULT souhaite qu'il y ait une indexation du prix des loyers. Réponse est donnée qu'elle est prévue dans le bail.

Concernant le prix de location, Mr Le Maire indique qu'après prise de renseignements, il n'y a pas de prix imposé. L'assemblée propose de louer cette parcelle 3000,00 € par an.

Après débat,

VOTE : Adopté à la majorité, Mme Chantal SARNIGUET vote contre et M Gérard PERES s'abstient.

8 - Achat jeux - skate park

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Sarniguet pour la présentation d'un devis pour l'achat de jeux extérieurs installés au niveau du skatepark (balançoire, tourniquet, jeux à ressort) :

√**SEMIO**

4 413,66 € TTC

M GARCIA Grégory demande si quelque chose à été envisagé pour mettre au sol. Réponse est faite qu'une zone d'amortissement sera prévue.

M GARCIA Grégory demande si quelque chose est prévu pour éviter des déjections animales. Réponse est faite que ce sera étudié.

Après débat,

VOTE : Adopté à la majorité, MM Michel LAGARDE, Mathieu BARNADAS, Philippe BARRATAULT et Michel AURENSAN s'abstiennent.

9 - Achat chaudière - Presbytère

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Sarniguet pour la présentation de devis pour le remplacement de la chaudière d'un logement de l'ancien Presbytère - 41 rue du Duc de Bouillon 32290 AIGNAN :

√**APICS**

2634,09 € HT 3 400,91 € TTC

√**Mikaël GARCIA**

4 036,64 € HT 4 843,97 € TTC

M Michel CHANUT indique qu'au regard de la conjoncture actuelle, il est important de faire le choix d'une chaudière consommant moins et adaptée aux exigences énergétiques.

M Philippe BARATAULT demande si un autre artisan a été contacté pour effectuer un devis. Réponse est faite que oui mais cet artisan ne souhaitait pas réaliser les travaux.

Mr le Maire propose de valider le devis de Mikaël GARCIA.

Après débat,

VOTE : Adopté à l'unanimité.

10 - Stationnement Rue Saint-Saturnin

Le débat est ouvert,

M le Maire indique qu'il convient de décider du stationnement ou non des véhicules dans les rues Saint Saturnin et de la Rampe.

Mme Géraldine DALY indique que le projet est devenu bien plus compliqué qu'imaginé au départ, qu'il a changé. Réponse est faite que depuis 2020, il n'y a eu aucun changement. Elle expose la situation de certains riverains, demande le report du vote et la tenue d'un référendum.

M Michel LAGARDE expose son point de vue et demande une consultation citoyenne lors d'une réunion publique avec une enquête de la Mairie auprès des riverains.

M le Maire fait circuler une lettre des habitants de la rue qui se positionnent en majorité contre le stationnement.

M Michel CHANUT indique que c'est une rue magnifique mais très peu pratique pour stationner.

M Philippe BARATAULT indique que depuis la 1ère réunion faite avec les riverains à l'initiative de la Communauté de Communes, aucune autre n'a été réalisée. Il trouve donc intéressant d'en programmer une.

M le Maire propose une réunion publique le Jeudi 29 Septembre à 20h00 à l'ancienne salle des fêtes (Rue Saint-Saturnin), ainsi qu'une réunion du Conseil Municipal le lundi 3 Octobre à 20h30.

Mme Géraldine DALY quitte la séance à 22h10.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à Vingt-deux heures quinze minutes.

Fait à AIGNAN
Le Maire,

Gérard PÉRÈS.